

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

EXTRAIT DU RGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Claude FERRI, plus ancien des membres présents du conseil, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FERRI, puis de Madame Virginie FOURNIER, nouvelle Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Virginie FOURNIER ; Valérie BOULNOIS ; Dahbia BOUDJEMA ; Patricia DOSSMANN ; Bruno DOYON ; Isabelle DUSCH ; Alain CUERONI ; Claude FERRI ; Philippe GASPARELLA ; Alain MERTES ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Emmanuel WILVERT ; Yvette WITZ ;

Absent excusé : 1

Yves MULLER ;

Absents : 2

Christine BANDURSKI ; Martin BEAUVAIS ;

Ont donné procuration : 0

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 24/2022

Objet : Election du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-6 à R.123-8 et R.123-16 à R.123-26 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°45/2020 en date du 09 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration à 16, soit 8 membres élus au sein du Conseil Municipal et 8 membres désignés par le Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°46/2020 en date du 09 juillet 2020 procédant à l'élection des 8 membres issus du Conseil Municipal ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal N°63/2022 et 64/2022 en date du 05 septembre 2022 pour l'élection de deux nouveaux membres au conseil d'administration suite à plusieurs démissions ;

Vu l'arrêté municipal en date du 10 juillet 2020, fixant les membres du Conseil d'Administration dont ceux nommés par Monsieur le Maire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 20 septembre 2022, portant nomination par Monsieur le Maire de trois nouveaux membres au Conseil d'Administration, suite à plusieurs démissions ;

Vu la lettre de démission en date du 18 juillet 2022 de Madame Christine ZIMMER-
C.C.A.S. ;



Considérant que conformément au Règlement Intérieur du C.C.A.S. il est nécessaire d'élire un Vice-Président au sein des membres du Conseil d'Administration ;

Monsieur Claude FERRI, présidant la séance en l'absence du Président empêché, rappelle les modalités liées à l'élection du Vice-Président.

Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Claude FERRI fait appel aux membres pour déposer leur candidature.

Est candidate à l'élection :
- Madame Virginie FOURNIER ;

Il est proposé de désigner Madame Laurence CHARLIER secrétaire de séance, et Madame Valérie BOULNOIS plus jeune membre présente du Conseil d'Administration, scrutateurs.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants :	14
- Nombre d'enveloppes dépouillées :	14
- Nombre de suffrages blancs :	0
- Nombre de suffrages nuls :	0

Après avoir procédé au dépouillement des bulletins de vote, en présence des membres de l'assemblée, a obtenu :

NOM et PRENOM des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Virginie FOURNIER	14 (quatorze)

Madame Virginie FOURNIER est élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Marange-Silvange et immédiatement installée.

Marange-Silvange, le 05 octobre 2022

Extrait certifié conforme

Pour le Président empêché :
Virginie FOURNIER



Vice-Présidente du C.C.A.S.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Claude FERRI, plus ancien des membres présents du conseil, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FERRI, puis de Madame Virginie FOURNIER, nouvelle Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Virginie FOURNIER ; Valérie BOULNOIS ; Dahbia BOUDJEMA ; Patricia DOSSMANN ; Bruno DOYON ; Isabelle DUSCH ; Alain CUERONI ; Claude FERRI ; Philippe GASPARELLA ; Alain MERTES ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Emmanuel WILVERT ; Yvette WITZ ;

Absent excusé : 1

Yves MULLER ;

Absents : 2

Christine BANDURSKI ; Martin BEAUVAIS ;

Ont donné procuration : 0

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Délibération : 25/2022

Objet : Octobre Rose – Versement d'une partie des bénéfices au Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer du sein

Vu le projet de convention proposé par le Comité de Moselle de la Ligue Contre le Cancer, annexé à la présente délibération ;

Considérant les objectifs du Comité de Moselle de la Ligue Contre le Cancer, association de droit local, à savoir l'information de la population sur les risques liés au cancer, la promotion de la prévention et du dépistage du cancer, le financement de la recherche et l'apport de toute forme de soutien aux malades atteints de cancer ainsi qu'à leurs proches ;

Au-delà de la communication autour de la prévention et du dépistage du cancer du sein, le soutien du C.C.A.S. à l'action « Octobre Rose » est l'occasion de récolter des fonds via la vente de divers produits. Cette année seront mis en vente des restants de stocks (tee-shirts, gourdes, sacs de courses, bracelets) ainsi qu'un nouvel article, un parapluie rose floqué avec le flot de la lutte contre le cancer.

700 parapluies ont été commandés au prix de 5.16 € TTC l'unité. Ils seront vendus 10 € l'unité du 1^{er} au 15 octobre (points de vente au C.C.A.S., en mairies partenaires, chez des commerçants et lors de stands ponctuels) et lors de la « Marche Rose » organisée le dimanche 16 octobre.

Si l'intégralité des parapluies est effectivement vendue, le bénéfice serait d'un montant maximal de 3 388 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220929-25_2022-DE

Au regard de l'engagement du Comité Mosellan de la Ligue contre le Cancer, il est proposé de lui reverser l'intégralité des bénéfices qui pourraient être dégagés de la vente de parapluies roses afin de participer à leurs actions pour la lutte contre le cancer et le soutien aux familles touchées par la maladie.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le versement des bénéfices tirés de la vente de parapluies roses au Comité de Moselle de la Ligue Contre le Cancer ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

**APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ADOpte A L'UNANIMITE

Marange-Silvange, le 05 octobre 2022

Extrait certifié conforme

Pour le Président empêché :
Virginie FOURNIER



Vice-Présidente du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20220929-25_2022-DE